



Déclaration de la commission exécutive de la section de la CGT Finances Publiques de la DiSI Paris-Champagne.

Monsieur le Directeur,

Notre instance s'est réunie le 17 décembre 2012 au siège de la DiSI. Elle a procédé notamment à l'examen de divers dossiers en cours de discussion avec la Direction.

Il en ressort que dans un contexte épouvantable pour les salariés, et en particulier pour les fonctionnaires d'État que nous sommes, marqué par deux plans d'austérité sans précédent, les suppressions de postes se poursuivent avec un lourd tribut de notre DiSI (18 suppressions, et en particulier pour l'ESI de Paris-Montreuil avec 13 suppressions).

Nous aurons l'occasion de manifester notre opposition résolue à ces suppressions de postes, par l'argumentation et le vote, lors de la seconde convocation du CTL prévue le 10 janvier prochain.

Monsieur le Directeur,

Vous avez voulu marquer dans notre DiSI ce que vous appelez le « dialogue social », et nous la liberté de négociation, du sceau de la « confiance entre les partenaires sociaux ».

Pour notre part, nous n'avons aucune « confiance » dans les politiques destructrices de nos services publics initiées par les gouvernements quelles que soient les couleurs politiques, et initiées à la suite par les Directeurs généraux, puis par les fonctionnaires d'autorité dont vous faites partie.

Mais nous savons aussi faire la différence entre des fonctionnaires d'autorité, qui en toutes circonstances justifient et prennent fait et cause pour la destruction de leurs propres services et la dégradation des conditions de travail et des rémunérations de leurs agents, et ceux qui, avec toutes les nuances possibles, cherchent à en limiter la portée.

Matérialiste elle est, matérialiste elle demeure ; notre section CGT FP constate sur la base des faits (divers aspects de défense individuelle, divers votes en CAPL ou CTL) que vous avez su faire preuve d'une indéniable hauteur de vue prenant en compte au moins partiellement nos revendications.

Toutefois, plusieurs questions, de nature ou de portée différente, demeurent en suspens :

- Notre demande d'un état de grève par ESI : à cette demande, vous avez opposé un refus, au moins momentané sous bénéfice d'inventaire. L'argument que vous nous avez opposé, consistant en substance à opérer une analogie entre notre refus d'examiner des budgets par ESI, et votre refus de nous fournir un état de grève à minima par ESI, ne résiste pas à l'examen. Dans un cas, il y a notre volonté de ne pas opposer des établissements à d'autres, alors que dans l'autre, c'est l'appréciation plus fine de la grève qui n'a pas pour but de diviser les personnels mais au contraire de les rassembler. Nous maintenons donc notre demande d'un état de grève à minima par ESI et par corps.
- Prise en charge du Pass navigo : des engagements ont été pris par la Direction à la suite de plusieurs échanges sur le sujet qui laissent subsister un désaccord sur la date d'effet. A notre connaissance, aucune suite n'a pour l'heure été donnée par la Direction.
- Réponse écrite à une de nos demandes concernant une autorisation d'absence pour garde d'enfants : nous avons eu l'occasion, par l'intermédiaire du secrétaire de section de vous adresser un document complet et argumenté. Vous avez accepté lors d'un récent CT d'y répondre par écrit. Or, à notre connaissance, aucune réponse écrite de votre part ne nous est parvenue.
- Réintégration au compteur d'une autorisation d'absence d'une demie-journée pour un de nos élus en CAPL : alors que tout semble réglé pour une telle mise en œuvre, force est de constater qu'à notre connaissance, rien n'a été fait à ce jour.

Il y a des questions sur lesquelles des désaccords de fonds ou de forme peuvent subsister entre nous : cela n'est pas choquant en soi. Mais sur les questions réglées par la discussion, qui donc ne prêtent plus qu'à la mise en œuvre des suites à donner, et cela dans des délais raisonnables, la section CGT FP n'accepte pas que les choses « traînent ».

La « confiance » à laquelle vous avez fait déjà maintes fois allusion depuis la période de « préfiguration » de la DiSI, a cela de commun avec la virginité et les allumettes : cela ne sert qu'une fois.

Pour notre part, nous restons pour l'heure « confiants » dans votre capacité à respecter les engagements que vous avez pris.